

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadiens Inc.	Numéro de permis 2013257	Date d'inspection Le 31 janvier 2025	
Nom de l'établissement La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadien Inc.		Numéro de téléphone (506) 743-5099	
Adresse 73 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3P3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux La mentore en assurance de la qualité s'est rendue sur place pour effectuer une inspection de surveillance. Le ratio a été respecté tout au long de la visite. Lors de cette inspection, les vérifications suivantes ont été effectuées : - Les dossiers du personnel, incluant : Les vérifications requises Les compétences et formations - Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure Par ailleurs, la mentore a observé les enfants jouer librement à l'intérieur. Certains jouaient avec de la pâte à modeler, tandis que d'autres confectionnaient des colliers avec des billes.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 janvier 2025

Date

original signé par
Anita LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 janvier 2025

Date